

L'an deux mil vingt-deux, le 05 avril à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur BUSSON Patrick, Maire.

**Etaient présents :** Mmes PILVIN, CANNOT, MARTIN, TENENBAUM, BRIERE, LE BELLEGO.  
MM. BARIL, BREHIER, BUSSON, LE COMTE, HY, LEVEUF

**Absent excusé :** M. OUATTARA

**Absents :** M. DAKYO, Mme BOURRIER

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le pouvoir de M. OUATTARA était donné à M. BUSSON.

### **Secrétaire de séance : Florence LE BELLEGO**

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il demande aux élus l'adoption en l'état du procès-verbal de la dernière session et s'il ne fait l'objet d'aucune remarque ni d'aucune demande de modification.

Le procès-verbal du 15 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

### **Point sur les remplacements :**

M. BUSSON fait un point sur les remplacements :

- **La secrétaire de mairie est en arrêt jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2022 :**  
Les deux adjointes administratives présentes à la mairie assurent son remplacement. Un renfort viendra ponctuellement notamment pour le compte administratif, le budget et les élections. Nous n'envisageons pas un remplacement avec le CDG.
- **Un agent de cantine est absent jusqu'au 8 avril 2022 :**  
Et est remplacé par une surveillante qui est aussi remplacée par une contractuelle le midi.
- **L'animatrice a été mise en disponibilité à partir du 1<sup>er</sup> février 2022 pour une durée d'un an :**  
Son remplacement est assuré par une contractuelle.

### **Point sur les élections :**

Pour rappel, ce dimanche a lieu les élections de **8h à 19h**. Les cartes électorales sont en cours de distribution. Mais nous rappelons que les électeurs peuvent voter avec une pièce d'identité (s'ils sont bien inscrits sur la liste électorale). Le deuxième tour aura lieu le 24 avril 2022.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. FINANCES**

- **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES (Délibération N°01-04-22)**

En préambule, Monsieur Le Maire rappelle aux conseillers que dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les communes ont bénéficié du transfert du taux de TFPB du département.

Il relate l'arbitrage que la commission « finances » a dû effectuer lors de la préparation du projet de budget.

Il présente un tableau de calculs représentant l'incidence financière à atteindre en fonction des différents taux appliqués.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, décide pour l'année 2022, de revaloriser de 3% les taux d'imposition des taxes directes locales.

Les nouveaux taux à appliquer seront :

- ✚ 45.72% → pour la Taxe du Foncier Bâti
- ✚ 43.97% → pour la Taxe du Foncier non Bâti

✓ **VOTE DU BUDGET PRIMITIF  
(Délibération N°02-04-22)**

Pour information, la commission « Finances » s'est réunie **le 8 mars 2022** pour préparer le projet de budget 2022. Lors de cette réunion, nous avons évoqué toutes les dépenses et recettes au niveau de l'investissement mais également du fonctionnement.

Le Conseil Municipal s'est donc prononcé sur le vote du budget primitif.

Nous avons alors présenté les données financières de ce budget qui s'établit comme suit.

**FONCTIONNEMENT**

↳ **Dépenses : 1 234 287. 00 €**  
↳ **Recettes : 1 234 287. 00 €**

**INVESTISSEMENT**

↳ **Dépenses : 456 806. 00 €**  
↳ **Recettes : 456 806. 00 €**

Pour information, **une évolution de la DGF** a été préparée. Par conséquent, il a été montré que la DGF diminuait chaque année. Nous avons donc perdu de l'argent notamment avec la voirie qui dépend de la communauté urbaine.

Le budget primitif été adopté à l'unanimité.

✓ **PARTICIPATION AUX CHARGES FINANCIERES DU SIHVE DE ROGERVILLE  
(Délibération N°03-04-22)**

M. BUSSON, souligne que nous **devons participer aux charges financières** du Syndicat Intercommunal des Vallées du HAVRE-EST de ROGERVILLE.

Le SIHVE est utile notamment pour l'urbanisme, les déchets et encore dans d'autres problématiques.

Il est donc demandé d'inscrire au compte « 65541 » du budget 2022, **une estimation de 32 000.00 €** au titre de notre participation 2022 au SIVHE de ROGERVILLE.

Cette participation aux charges financières du SIVHE a été adopté à l'unanimité.

✓ **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS  
(Délibération N°04-04-22)**

Le projet du budget primitif 2022 intègre des crédits pour **l'attribution de subventions de fonctionnement aux organismes publics et aux associations.**

Ainsi, il est prévu au projet du budget 2022 d'inscrire des crédits pour :

- Une subvention de **fonctionnement au CCAS** pour un montant de 1 000. 00 €
- Des subventions de **fonctionnement aux associations** pour un montant total **de 20 212. 00 €.**

A.C.L.A	8 200.00€
Association gérontologique	500.00€
Coopérative scolaire	5 740.00€
C.A.U.E	172.00€
ESRB Basket	2 500.00€
FAJ 76 Fonds d'aide aux jeunes	350.00€
ISANABA	500.00€
Jardins Ouvriers	100.00€
Groupement athlétique CCSR	100.00€
SLAC Badminton	250.00€
SLAC Judo	400.00€
SLAC Pétanque	300.00€
SLB Patrimoine	1 000.00€
Sté Havraise Protection Animaux	100.00€

**ASSOCIATION « ACLA LA SOURCE » :**

Pour combler les pertes **dues au COVID**, la municipalité propose l'inscription d'un montant de subvention **de 8 200 euros pour l'association « A.C.L.A. LA SOURCE »**, pour l'année 2022 ; à l'article « 6574 » du budget 2022.

Les différentes attributions de subventions ont été adoptées à l'unanimité.

## ✓ DEMANDE DE SUBVENTIONS AU DÉPARTEMENT POUR TRAVAUX

Montants prévus au budget :

### (Délibération N°05-04-22)

- Salle animation : **35 431.72 HT €**

### (Délibération N°06-04-22)

- Salle polyvalente-Gymnase « Julien LE TERREC » : **35 454.50 HT €**

### (Délibération N°07-04-22)

- Terrain multisport : **45 700.00 HT €**

Les projets de délibérations de subventions pour travaux ont été adoptés à l'unanimité.

## ✓ TRAVAUX DES COMMISSIONS

- ① La commission « **Urbanisme** » ;  
M. Laurent BARIL, vice-président

Rien n'a été ajouté.

- ② La commission « **Cadre de vie et valorisation du patrimoine** » ;

Mme Roselyne PILVIN informe que la toiture du clocher va être réparée par l'entreprise Mousse. Le dossier de labellisation du monument aux morts est en cours.

- ③ La commission « **Voirie et Espaces verts** » ;

M. Xavier LE COMTE, vice-président

M. LE COMTE souligne qu'il reste plus qu'un arbre à abattre. Après, nous rentrons dans la période où il est interdit d'abattre les arbres.

- ④ La commission « **A.I.C.O.** » ;

Mme Claudine CANNOT, indique que le concours photo a démarré. Nous espérons plus de participants surtout du côté des enfants. La cérémonie du 8 mai est en préparation. Le dossier peinture et sculpture avance mais il y a moins d'exposants. Pour la fête de la musique, un chef de cœur proposera un concert au jardin des Castors. Cependant, il est primordial de penser au repli en cas de mauvais temps.

- ⑤ La commission « **Affaires Scolaires/Périscolaires** » ;

M. BREHIER Pierre, vice-président

Rien n'a été ajouté.

- ⑥ La commission « **Seniors** » ;

M. BREHIER Pierre, informe qu'il n'y a pour le moment pas d'inscription pour les formations tablettes proposées par le CLIC.

## ✓ QUESTIONS DIVERSES

Madame PILVIN demande un panneau au Carreau pour avoir les informations. Cependant, nous ne pouvons pas mettre de nouveau un panneau lumineux car celui-ci coûte cher. De plus, nous communiquons régulièrement sur le site internet ainsi que sur CityAll.

Il a été indiqué que parfois le panneau lumineux rencontrait des dysfonctionnements. Cependant, les intervenants sont rapides (soit à distance, soit directement sur place).

L'éclairage est un point qui a également été abordé. Il a été souligné que d'éteindre et d'allumer consomment plus que si les éclairages restaient allumés. La solution de la Communauté Urbaine (en test), est de baisser l'intensité. A ce jour, nous avons des retours positifs comme négatifs de la part des riverains.

La fibre est également un sujet qui revient régulièrement. Malheureusement, nous n'avons pas d'informations concrètes à ce jour.

Par la suite, nous souhaitons mettre en place un appartement en cas de problème (incendie etc.). Mais, il est important de noter que l'appartement doit être repeint, meublé etc. L'idée d'avoir un logement de dépannage est intéressante mais il faut pouvoir le mettre à disposition dans des conditions correctes.

Mme BRIERE et Mme MARTIN vont baliser certains chemins dans notre commune. Une personne de la Communauté Urbaine va nous transmettre des modèles.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h07,**